



Corepile dresse le bilan de ses 25 ans d'existence et annonce de nouvelles perspectives pour les filières de recyclage « Piles & Batteries »

A Paris, le 26 mars 2024 – [Corepile](#) l'éco-organisme leader de la collecte et du recyclage des piles et accumulateurs portables en France, fête son 25^{ème} anniversaire. A cette occasion, il dresse le bilan de ce quart de siècle dédié à la mobilisation des acteurs de la filière, qui ont mis en œuvre l'une des premières filières dite « opérationnelle ». Parmi ses perspectives, Corepile change de dimension pour se rapprocher de l'éco-organisme [ecosystem](#) afin de relever ensemble les défis des prochains agréments sur la filière « batteries ».

En mars 1999, Corepile est la première filière opérationnelle à voir le jour, créée pour organiser, piloter et financer la collecte et le recyclage des piles et batteries portables. Ces 25 dernières années, Corepile s'est employé à co-construire une filière de recyclage performante, en impliquant l'ensemble des parties prenantes : des metteurs sur le marché aux consommateurs, en passant par les réseaux de collecte (distributeurs, collectivités territoriales, administrations, écoles, entreprises etc.) et les prestataires de collecte, tri et traitement des déchets.

Corepile a mené un travail remarquable aux côtés de ses partenaires, pour se hisser dans le top 3 des éco-organismes les plus performants d'Europe intervenant sur cette filière. En 25 ans, Corepile aura :

- Réuni plus de **5 500 adhérents**¹ metteurs sur le marché financeurs de la filière ;
- Collecté **180 000 tonnes, soit 9 milliards d'unités** de piles et batteries usagées dans son réseau¹ de **35 000 points de collecte** ;
- Déployé **250 000 bornes et mobiliers**¹ de collecte au sein du réseau d'apport volontaire ;
- Accompagné **60 000 opérations de sensibilisation** de proximité et distribué aux Français **34 millions de cubes à piles** pour leur permettre de faire le bon geste de tri et rapporter leurs produits en points de collecte ;
- Atteint un **taux de recyclage moyen de 82%** toutes technologies confondues ;

Parmi les grandes initiatives réalisées, l'on peut ajouter que Corepile a créé avec succès en 2018, **la 1^{ère} filière volontaire et collective pour la prise en charge des batteries de mobilité électrique** : batteries de vélos à assistance électrique (VAE) et engins de déplacement personnel motorisé (EDPM).

« Les piles et les batteries sont des sources d'énergies devenues indispensables dans notre quotidien et qui influencent nos modes de vie. Leur omniprésence dans les équipements et l'essor de la mobilité électrique, démontrent la nécessité de les recycler toujours mieux pour préserver nos ressources. Corepile remercie les parties prenantes mobilisées à ses côtés depuis 25 ans pour relever ces défis, qui prendront une nouvelle dimension avec le règlement européen batteries. Notre mission d'intérêt général nous pousse à dépasser nos objectifs et à nous inscrire comme un véritable contributeur de l'économie circulaire », déclare Frédéric Hédouin, Directeur Général de Corepile.

¹ Données cumulées concernant les filières « Piles & Accumulateurs » et « Batteries de Mobilité électrique »



Un partenariat stratégique pour l'avenir des filières Piles & Batteries

A l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'éco-organisme, le **Directeur Général de Corepile Frédéric Hédouin**, annonce que **Corepile et ecosystem** ont choisi d'unir leurs forces dans le cadre d'un **rapprochement stratégique, notamment dans la perspective des nouveaux agréments batteries 2025-2030**. La finalisation de la transaction devrait intervenir en juin 2024 après obtention des autorisations règlementaires et la tenue des assemblées générales d'actionnaires.

Le nouvel ensemble formé par les deux éco-organismes ambitionne de se positionner sur les 5 catégories couvertes par le nouveau règlement européen « Batteries » et de développer une filière élargie, innovante et encore plus performante, forte de fondamentaux partagés et de synergies communes.

[Cliquer ici](#) pour consulter le communiqué de presse dédié au futur rapprochement des deux éco-organismes Corepile et ecosystem

Contacts presse

Agence CIA

Ophélie Godard 06 66 36 90 11 / Mélissa Bire 06 50 02 16 38

A propos de Corepile : Depuis 25 ans, Corepile assure - partout en France métropolitaine, en Guadeloupe, à la Réunion et à Mayotte - la collecte et le recyclage des piles et batteries portables usagées et des batteries de mobilité électrique). Éco-organisme leader en France, sans but lucratif et sous agrément d'État, Corepile a collecté plus de 180 000 tonnes soit 9 milliards de piles et batteries usagées depuis sa création !

Plus d'informations sur : www.corepile.fr www.jerecyclamespiles.com